

CROIX-ROUGE FRANCAISE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92 908 Paris – La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

CROIX-ROUGE FRANCAISE

98 rue Didot
75 694 Paris cedex 14

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CROIX-ROUGE FRANCAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe « 3.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application des règlements ANC 2018-06 et ANC n° 2019-04.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions :

- sur les créances tel que décrit au point 3.7 et à la note 5 de l'annexe aux comptes annuels,
- pour indemnités de départ à la retraite tel que décrit au point 3.10 de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre association pour identifier et évaluer les risques et les charges, ainsi que sur l'examen des états de synthèse de ces risques.

Première application des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que :

- les modalités retenues dans le cadre de la première application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 décrites dans le paragraphe 3.1 de l'annexe aux comptes annuels font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions des règlements ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC 2019-04 du 08 novembre 2019.
- les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 5 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 15 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

 Florence Pestie

Florence Pestie

Deloitte & Associés

 Djamel Zahri

Djamel Zahri

COMPTES SOCIAUX 2020

Croix-Rouge française

*Association
Reconnue d'Utilité Publique
98, rue Didot
75014 Paris*

Actif

En €	Notes	31/12/2020		31/12/2019	
		Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	1	54 459 723	42 827 106	11 632 617	13 161 670
Frais d'établissement		942 729	381 624	561 105	583 405
Frais de recherche et de développement		227 497	162 620	64 877	87 638
Donations temporaires d'usufruit		100 000	6 192	93 808	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		47 295 710	42 276 670	5 019 040	
Droits d'utilisation (brevets, logiciels...)					7 649 379
Droit au bail					38 136
Autres immo. incorporelles					419 529
Immobilisations incorporelles en cours		5 893 787		5 893 787	4 383 583
Avances et acomptes				0	
Immobilisations corporelles	2	1 009 828 241	610 708 505	399 119 736	438 753 937
Terrains		28 396 118	5 030 249	23 365 868	18 964 568
Constructions		595 531 701	338 921 020	256 610 682	309 758 825
Installations techniques, matériel et outillage industriels		104 126 942	78 116 450	26 010 492	26 017 106
Autres immobilisations corporelles		256 424 619	188 578 735	67 845 883	66 263 187
Immobilisations grevées de droit					90 370
Immobilisations corporelles en cours		24 961 076	62 051	24 899 025	17 659 882
Avances et acomptes		387 786		387 786	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3	12 118 589	87 850	12 030 739	0
Immobilisations financières	4	124 893 383	7 848 287	117 045 095	68 888 249
Participations et Créances rattachées		93 428 519	1 937 971	91 490 548	
Autres titres immobilisés		203 515	2 928	200 587	
Prêts		13 799 235	119 415	13 679 819	
Autres		17 462 114	5 787 973	11 674 141	
Total I		1 201 299 936	661 471 749	539 828 188	520 803 856
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		5 596 005	225 175	5 370 830	2 850 934
Avances et acomptes sur commandes					6 511 704
Créances		309 517 232	20 720 379	288 796 853	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5	83 848 592	17 987 615	65 860 977	74 577 042
Créances reçues par legs ou donations	6	14 061 196		14 061 196	
Autres	7	211 607 444	2 732 765	208 874 680	154 767 326
Valeurs mobilières de placement	8	180 976 575		180 976 575	116 739 953
Instruments de trésorerie				0	0
Disponibilités	8	114 959 460		114 959 460	37 806 442
Charges constatées d'avance		5 794 045		5 794 045	5 725 056
Total II		616 843 316	20 945 554	595 897 762	398 978 457
Frais d'émission des emprunts (III)				0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)				0	0
Ecart de conversion Actif (V)		393 368		393 368	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 818 536 621	682 417 303	1 136 119 318	919 782 313

Passif

En €

Notes 31/12/2020 31/12/2019

FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise		86 792 843	
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		86 792 843	
Apports et autres			74 048 677
Legs et donations			3 776 788
Subventions d'investissement non amortissables			66 880 497
Fonds propres avec droit de reprise		11 196 177	
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires		11 196 177	
Apports ou legs avec droit de reprise			18 781 074
Report à nouveau en gestion contrôlée			-39 746 927
Ecart de réévaluation		2 182 257	2 182 257
Réserves		115 659 813	144 462 929
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		115 659 813	
Report à nouveau		-23 728 229	-71 589 144
Report à nouveau en gestion propre		-1 391 412	
Report à nouveau en gestion contrôlée		-22 336 817	
Excédent ou déficit de l'exercice		93 704 658	5 263 812
Situation nette (sous total)		285 807 518	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		75 909 376	60 669 576
Provisions règlementées		25 871 611	38 296 297
Droits des propriétaires			90 370
Total I	9	387 588 506	303 116 206
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		21 928 011	
Fonds dédiés		109 030 262	
Fonds dédiés sur subventions			92 369 065
Fonds dédiés sur autres ressources			19 266 251
Total II	10	130 958 273	111 635 316
PROVISIONS			
Provisions pour risques		108 103 346	
Provisions pour charges		684 484	
Total III	11	108 787 830	85 569 743
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	130 085 350	
Emprunts et dettes financières diverses	12	46 067 243	
Emprunts et dettes financières			178 178 925
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		62 850 339	60 475 690
Dettes des legs ou donations	13	4 462 612	
Dettes fiscales et sociales	14	115 798 976	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 489 881	
Autres dettes	15	49 016 539	166 019 902
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	16	92 883 156	14 786 530
Total IV		508 654 094	419 461 048
Ecarts de conversion Passif (V)		130 614	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 136 119 318	919 782 313

Compte de résultat

Notes 31/12/2020 31/12/2019

En €

PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		821 832	733 241
Ventes de biens et services	18	200 336 954	
Ventes de biens		16 622 149	
<i>dont ventes de dons en nature</i>		<i>13 032 866</i>	
Production vendue			2 150 739
Revente de marchandises achetées			2 484 439
Production stockée ou immobilisée			16 775
Produits de la vente de dons en nature			17 735 709
Ventes de prestations de service		183 714 805	
<i>dont parrainages</i>		<i>510 000</i>	
Frais de scolarité et formation			50 778 599
Produits des manifestations			1 846 760
Produits des postes de secours			8 061 505
Autres prestations de services			26 129 560
Produits de tiers financeurs		1 042 803 351	
Concours publics et subventions d'exploitation	19	937 541 649	
Concours publics		595 434 415	
Prestations de services médicales, médico-sociales			677 113 111
Subventions d'exploitation		342 107 234	302 514 336
Taxe d'apprentissage collectée			2 090 815
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public		92 730 118	
Dons manuels	20	79 889 854	
Mécénats		135 400	
Dons non affectés			55 458 873
Quête nationale			2 718 542
Dons affectés			6 318 743
Produits de surtaxe postale			1 139 588
Legs, donations et assurances-vie	21	12 704 864	
Contributions financières		12 531 584	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		40 325 075	32 225 828
Utilisations des fonds dédiés		58 468 030	61 767 613
Autres produits	22	15 603 037	
QP des subventions d'invest. virée au cpte de rslt			5 964 711
Produits divers de gestion courante			9 033 047
Legs reçus et QP libéralités virée au cpte de rslt			19 332 489
Total I		1 358 358 279	1 285 615 024
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		902 865	
Variation de stock		-2 495 040	
Autres achats et charges externes	23	349 477 883	
ACHATS CONSOMMES			80 044 314
CHARGES EXTERNES			260 724 562
SECOURS ACCORDES EN FRANCE			44 553 110
SECOURS ACCORDES A L'ETRANGER			22 203 128
Aides financières	24	80 095 850	
Impôts, taxes et versement assimilés		5 126 014	5 316 317
Salaires et traitements		484 822 674	471 141 990
Charges sociales		255 654 252	245 131 408
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		50 494 132	
Dotations aux provisions		41 541 607	
Dotations aux amortissements d'exploitation			49 791 069
Dotations aux provisions d'exploitation			28 629 886
Report en fonds dédiés		65 936 259	72 545 108
Autres charges		9 350 372	7 137 481
Compte de liaison exploitation			0
Total II		1 340 906 871	1 287 218 373
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		17 451 408	-1 603 349

Compte de résultat (Suite)

Notes 31/12/2020 31/12/2019

En €

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	583	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	840	
Autres intérêts et produits assimilés	250 051	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	582 427	3 290 136
Différences positives de change	61 583	
Autres produits financiers		7 505 553
Revenus et produits nets de cessions de VMP		59
Total III	895 483	10 795 748
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	73 355	397 755
Intérêts et charges assimilées	4 276 455	5 615 424
Différences négatives de change	271 168	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 620 977	6 013 179
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 725 494	4 782 569
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	13 725 914	3 179 220
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 030 256	3 863 719
Sur opérations en capital	181 171 554	
Prix de vente des immobilisations cédées		6 395 078
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 712 239	2 351 267
Total V	186 914 049	12 610 064
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 717 634	7 167 557
Sur opérations en capital	94 648 590	
Valeurs nettes comptables des immo cédées		2 567 613
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 569 080	790 302
Total VI	106 935 305	10 525 473
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	79 978 745	2 084 592
Participations des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 546 167 811	1 309 020 836
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 452 463 153	1 303 757 025
EXCEDENT OU DEFICIT	93 704 658	5 263 812
<i>Part gestion propre</i>	<i>81 042 850</i>	<i>4 513 695</i>
<i>Part gestion contrôlée</i>	<i>12 661 808</i>	<i>750 117</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature alimentaires	4 190 709	
Dons en nature vestimentaires	65 463	
Dons en nature matériels	10 215 811	
Prestations en nature	3 345 154	
Mise à dispositions de locaux et matériels	6 571 894	
Bénévolat	272 385 060	
RESSOURCES	296 774 090	
Secours en nature alimentaires	4 190 709	
Secours en nature vestimentaires	65 463	
Secours en nature matériels	10 215 811	
Prestations gratuites	3 345 154	
Mise à dispositions de locaux et matériels	6 571 894	
Personnel bénévole	272 385 060	
EMPLOIS	296 774 090	

ANNEXE

1. Informations relatives à l'Association

La Croix-Rouge française est une association reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1940 validé par ordonnance du 27 avril 1945, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. La mission sociale développée par la Croix-Rouge française se décline en cinq secteurs d'activité :

- urgence et secourisme
- action sociale
- santé
- formation
- solidarité internationale

Sa mission s'exerce au moyen d'unités qui ne disposent pas de personnalité juridique propre et qui sont constituées :

- d'établissements dont elle assure l'exploitation et la gestion : structures sanitaires, sociales, médico-sociales et structures de formation initiale et continue, principalement financés par les fonds versés par l'assurance maladie, les autres régimes de protection sociale, l'Etat et les collectivités, dans le cadre des politiques sanitaires et sociales,
- de délégations et d'unités locales qui regroupent plus de 65.000 bénévoles menant des actions de proximité dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme au niveau national et international, financées en premier lieu par la générosité du public, également par des subventions publiques, les produits des prestations vendues (postes de secours, formations aux gestes qui sauvent...) et les concours financiers des bailleurs de fonds pour l'action internationale,
- de fonctions supports et d'encadrement de l'action au niveau du siège.

Les comptes annuels sont représentatifs de 1394 dossiers comptables dont 719 relatifs à des délégations ; les opérations inter-structures sont éliminées et les éventuelles plus ou moins-values internes à l'association Croix-Rouge française sont neutralisées.

Les comptes des structures suivantes n'ont pas été intégrés dans ceux de la Croix-Rouge française au 31 décembre 2020 car non obtenus dans les délais :

- délégation territoriale de Saint Pierre et Miquelon
- délégation territoriale de Wallis ;
- délégation territoriale de Futuna.

L'impact financier de ces structures est négligeable.

Les comptes annuels sociaux de la Croix-Rouge française n'incluent ni les comptes des fonds de dotation ou associations contrôlées ni les comptes des SCI et SAS détenues.

2. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants de l'exercice :

- **Nouveau plan comptable**

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées suite au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 visant à préciser le traitement comptable dans les comptes annuels des ESSMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le Code de l'Action Social et des Familles (CASF).

Tous ces changements sont explicités dans le paragraphe 3.1 Changement de méthode comptable

- **COVID 19**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la Croix-Rouge française a mobilisé son réseau bénévole et ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour maintenir ses missions essentielles, renforcer ses actions de secours et de protection et innover pour répondre aux besoins spécifiques, notamment sur demande des pouvoirs publics. Certaines activités ont cependant dû être suspendues durant le confinement de mars à mai 2020, avec une reprise souvent partielle par la suite. Ce fut notamment le cas pour les postes de secours, les vestiboutiques, une partie des formations, les EAJE (Etablissements d'accueil de jeunes enfants). La réponse à la crise a été possible grâce aux dons, aux partenariats et au soutien gouvernemental. Ces financements ont permis de compenser en grande partie les impacts financiers liés à la crise (moins d'activité, surcoûts) et aux mesures gouvernementales (primes versées au personnel soignant, mise en œuvre du Ségur de la santé).

- **Création de la SCI Foncière CRf**

Dans le cadre de sa stratégie immobilière et financière, la Croix-Rouge française a créé en 2020 la SCI réglementée Foncière CRf. Cette structure est issue de la SCI des Massues, à laquelle la Croix-Rouge française a cédé, en décembre 2020, les murs de deux de ses établissements du secteur sanitaire et apporté les murs de trois de ces mêmes établissements. Des baux ont été mis en place entre la SCI et la Croix-Rouge française. La SCI des Massues a été requalifiée en SCI FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) et renommée « SCI Foncière CRf ». 39% des titres ont été cédés fin 2020 à un investisseur institutionnel dans l'objectif d'un partenariat long terme. Suite à ces différentes opérations, la Croix-Rouge française a dégagé une plus-value de 86 M€.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

- **COVID 19**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la Croix-Rouge française continue de mobiliser son réseau bénévole et ses établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour maintenir ses missions essentielles, renforcer ses actions de secours et de protection pour répondre aux besoins spécifiques. Cette réponse à la crise reste possible grâce aux dons, aux partenariats et au soutien gouvernemental. De nombreux éléments étant encore inconnus à ce jour, nous ne pouvons chiffrer l'impact de cette crise sur le résultat 2021.

- **SCI Foncière CRf**

La Croix-Rouge française a finalisé, en février 2021, l'entrée de partenaires au capital de la SCI foncière CRf. 22% des parts ont ainsi été cédées en février 2021, à d'autres investisseurs institutionnels, également dans l'objectif d'un partenariat long terme. La Croix-Rouge française reste le premier associé de la SCI.

- **Activités d'aide et d'accompagnement à domicile**

Le 1er janvier 2021, La Croix-Rouge française a transféré à l'association Amical neuf établissements de services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ces établissements ont représenté en 2020 des produits d'exploitation de 11 M€ et un résultat net de (2,0) M€.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Changement de méthode comptable

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées avec l'application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 visant à préciser le traitement comptable dans leurs comptes annuels ESSMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le CASF.

Ainsi, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS établissent leurs comptes annuels, relatifs à l'ensemble de leurs activités (activités hors ESSMS ; activités menées par les ESSMS), selon les règles hiérarchiques suivantes :

- le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- le règlement ANC n° 2018-06 relatif à la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif (remplace le règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC)) ;
- le règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (remplace l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du CNC)

Ces nouveaux règlements constituent un changement de méthode avec traitement rétrospectif.

Ils sont appliqués par la Croix-Rouge française à compter du 1er janvier 2020.

La méthode rétrospective nécessite de présenter les comptes comme si les nouvelles règles avaient toujours été appliquées. L'impact du changement :

- Sur l'exercice en cours est constaté au compte de résultat
- Sur les exercices antérieurs est constaté en report à nouveau, sauf si les informations ne sont pas disponibles ou trop incertaines.

Présentation pro-forma des principaux postes retraités selon la nouvelle méthode :

En K€	Poste de bilan	31/12/2019 avant changement de méthode	Impact changement de méthode	Impact - Changement présentation	31/12/2019 Pro forma
Actif	Immobilisations grevées de droit	90	-90		0
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	13 968		13 968
	Créances reçues par legs ou donations		13 300		13 300
	Impact total actif	90	27 178	0	27 268
Passif	Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)	0	0	86 613	86 613
	Apports et autres	74 049	8 787	-82 836	0
	Legs et donations	3 777	0	-3 777	0
	Subventions d'investissement non amortissables	66 880	-66 880	0	0
	Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)		0	11 260	11 260
	Apports ou legs avec droit de reprise	18 781	-7 521	-11 260	0
	Réserves Autres	144 463	-13 956		130 507
	Report à nouveau en gestion propre	-71 589	74 485		2 896
	Report à nouveau en gestion contrôlée	-39 747	-8 585		-48 332
	Subventions d'investissement	60 670	14 953		75 623
	Provisions réglementées	38 296	-13 836		24 460
	Droits des propriétaires	90	-90		0
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		22 919		22 919
	Fonds dédiés	111 635	-10 188		101 448
	Provisions	85 570	22 481		108 051
	Dettes des legs ou donations		4 349		4 349
Autres dettes	166 020	259		166 279	
Impact total passif		658 895	27 178	0	686 073

▪ Les legs et donations

Le règlement ANC 2018-06 apporte des modifications importantes dans la comptabilisation des legs et donations. Le fait générateur de l'enregistrement des legs et donations est modifié. Auparavant celui-ci correspondait à la date de réalisation. Désormais, il s'agit de la date d'acceptation par le Conseil d'Administration ou Bureau National pour un legs et de la date de signature de l'acte pour une donation.

Lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou dons est destiné à renforcer les fonds propres, l'enregistrement comptable n'évolue pas. Dans tous les autres cas, l'opération est enregistrée dans le compte « Ressources liées à la générosité du public ».

En contrepartie les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés dans les comptes « Créances reçues par legs ou donation », « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » ou comptes d'actif par nature (cf. point 3.15).

Ces legs seront gérés via les fonds reportés jusqu'à leur réalisation.

A l'ouverture, ces legs en attente de réalisation impactent :

- Les « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » : 13 968 K€ (Brut : 14 822 K€ ; Dépréciation : 854 K€)
- Les « Créances reçues par legs ou donation » : 13 300 K€
- Les « Dettes de legs et donations » : 4 349 K€
- Les « Fonds reportés sur legs ou donations » : 22 919 K€

▪ Les prêts à usage (commodats)

Le règlement ANC 2018-06 a supprimé la comptabilisation au bilan des biens immobiliers utilisés dans le cadre de commodats (mises à disposition gratuite de biens immobiliers encadrés par des conventions comportant restitution aux propriétaires après utilisation).

Dorénavant, le prêt à usage est enregistré dans les contributions volontaires en nature (comptes de classe 8) sur la base d'une valeur déterminée en fonction des loyers qu'aurait pu payer l'entité pour un bien équivalent (ANC. règl 2018-06. art. 21 1-1. 1R3 et 320.2).

Au 31/12/2019, les soldes des comptes relatifs aux commodats s'élevaient à :

- « Immobilisations grevées de droit » : 24 947 K€
- « Amortissements des immobilisations grevées de droit » : 24 857 K€
- « Droits des propriétaires » : 90 K€

▪ Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

Le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, supprime les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142), au profit des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (compte 192).

Cependant ce changement n'a pas été retenu dans l'instruction M22 Bis, créant une divergence entre la réglementation des comptes administratifs et la réglementation comptable, la Croix-Rouge française est toutefois dans l'obligation de l'appliquer.

A noter que ce changement ne concerne pas les établissements de la filière sanitaire qui doivent quant à eux continuer d'utiliser le compte de provisions réglementées.

Cette suppression entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

L'impact à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Provisions réglementées : - 14 991 K€
- Fonds dédiés : 14 991 K€

▪ Les subventions d'investissement

Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 supprime la distinction entre :

- Les subventions d'investissement qui financent des biens dont le renouvellement incombe à l'Association et qui sont donc maintenues au passif du bilan au compte « Subventions affectées à des biens renouvelables (subventions non amortissables) ».
- Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'Association, qui sont inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

Il convient donc d'appliquer les dispositions du PCG (art. 312-1) qui précisent que toutes les subventions d'investissement sont à reprendre au compte de résultat.

Cette suppression entraîne un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif.

Ainsi les soldes au 31/12/2019 des comptes « Subventions affectées à des biens renouvelables » ont été reclassés. Trois cas ont été recensés à la Croix-Rouge française :

- ✓ 1^{er} cas : s'ils correspondent à une immobilisation totalement amortie => les comptes sont soldés par le crédit du compte « Report à nouveau ».
- ✓ 2^{ème} cas : s'ils correspondent à une immobilisation en cours d'amortissement => Il faut reconstituer les soldes des comptes 131 et 139, comme si l'opération avait été enregistrée selon la nouvelle méthode depuis l'obtention de la subvention. La partie qui aurait dû être virée au compte de résultat en compte 139 depuis l'origine est reprise dans le compte « Report à nouveau ».
- ✓ 3^{ème} cas : s'ils correspondent à des financements provenant de sources privées => ils ne répondent donc pas à la définition d'une subvention et doivent être reclassés en apport avec ou sans droit de reprise.

L'impact du changement de méthode au titre des subventions d'investissement à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Apports sans droit de reprise : 8 787 K€
- Report à nouveau : 50 661 K€
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise : - 66 880 K€
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables avec droit de reprise : - 8 025 K€
- Apports avec droit de reprise : 504 K€
- Subventions d'investissement : 14 953 K€ (Compte 131 : 28 608 K€ et compte 139 : 13 654 K€)

▪ Fonds dédiés

Auparavant les fonds dédiés étaient repris au fur et à mesure de la réalisation des dépenses qu'il s'agisse d'une charge ou d'une immobilisation. Ainsi, dans le cas d'une immobilisation, le fonds dédié était repris à hauteur de l'immobilisation alors même que celle-ci n'était pas enregistrée en charge. Ce traitement générait un impact résultat positif en N lors de l'acquisition de l'immobilisation, et un impact négatif les années suivantes à hauteur des dotations aux amortissements.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, il est possible de reprendre les fonds dédiés au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. Une mention en annexe est nécessaire.

La Croix-Rouge française opte pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1^{er} janvier 2020.

S'agissant d'un changement de méthode comptable, la méthode rétrospective doit en principe être appliquée. Elle nécessite d'identifier toutes les immobilisations acquises via un fonds dédié afin de « reconstituer » le compte 19 pour la partie non encore amortie.

Cependant les montants en jeu étant non significatifs, la méthode prospective est retenue.

Le règlement ANC 2018-06 procède également à une clarification des libellés :

- Les comptes 689 « Engagement à réaliser sur » voient leur libellé changer pour « Reports en fonds dédiés ».
- Les comptes 789 « Report des ressources non utilisées sur » voient leur libellé changer pour « Utilisations des fonds dédiés sur ».

Le règlement ANC 2019-04 permet dorénavant le traitement en fonds dédiés des montants non utilisés des contributions accordées par les autorités de tarifications aux ESSMS.

Les subventions reçues par les établissements de la filière Lutte contre les exclusions finançant l'activité même de ces établissements n'ont pas lieu d'être comptabilisées en fonds dédiés. Cependant les montants non utilisés en fin d'exercice peuvent faire l'objet d'un reversement. De ce fait les fonds dédiés issus de subventions de cette filière ont été reclassés à l'ouverture en provision pour risque de reversement.

Certains fonds dédiés ne répondant pas à la nouvelle définition des fonds dédiés ont été repris en report à nouveau ou dettes s'ils font l'objet d'un remboursement en 2021.

L'impact à l'ouverture des comptes 2020 est le suivant :

- Fonds dédiés : - 24 024 K€
- Report à nouveau : 1 283 K€
- Provision pour risque de reversement : 22 481 K€
- Autres dettes : 259 K€

▪ **Contributions volontaires en nature**

Le règlement ANC 2018-06 impose désormais le principe de la valorisation et de la comptabilisation en compte de classe 8 des contributions volontaires en nature si les deux conditions suivantes sont remplies (art.211-2) :

- ✓ Leur nature et leur importance sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ;
- ✓ L'association est en mesure de les recenser et de les valoriser

Celles-ci sont des 3 types :

- Les contributions volontaires en travail : heures de bénévolat et mises à disposition de personnel
- Les contributions volontaires en mise à disposition gratuite : mises à disposition de locaux, fournitures de services, ...
- Les contributions volontaires en biens : biens destinés à être conservés par l'association

La nature de ces contributions, ainsi que les modalités de recensement et les méthodes de valorisations, sont détaillées au paragraphe 3.14 Traitement des contributions volontaires en nature.

▪ **Les abandons de frais par les bénévoles**

Le règlement ANC 2018-06 est également venu préciser le traitement comptable des abandons de frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité et de l'intérêt de l'entité. Il est rappelé que c'est l'abandon de créance qui se trouve à l'origine de l'avantage fiscal accordé par ce type d'opération. L'abandon doit être matérialisé de façon expresse par le bénévole sur la note de frais. L'abandon doit être comptabilisé dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régim 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation du bénévolat en compte de classe 8.

Au 31/12/2020, les abandons de frais engagés par les bénévoles s'élèvent à 1 471 K€ contre 1 313 K€ en 2019.

3.2 Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de la Croix-Rouge française sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat et du Compte d'Emploi annuel des Ressources et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'Association clôture ses comptes au 31 décembre.

3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée maximale de 5 ans.

3.4 Immobilisations corporelles

▪ Valeur d'entrée

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.
Par dérogation, certains immeubles d'établissements sous gestion contrôlée ont antérieurement fait l'objet d'une revalorisation suite à des négociations menées avec leurs organismes financeurs justifiant l'existence d'écart de réévaluation figurant au passif à hauteur de 2 182 K€,
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

▪ Durées d'amortissement

- Durées d'amortissement des biens non décomposables :

Agencements et installations.....	5 à 10 ans
Matériels et outillages.....	10 ans
Matériels spécifiques de secourisme.....	3 ans
Matériels de transport.....	5 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	3 à 10 ans

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Par application des dispositions de l'avis n°2007-05 du Conseil National de la Comptabilité du 4 mai 2007, le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

- Durées d'amortissement des biens décomposables (constructions et aménagements) :

Les 4 composants identifiés ci-dessous font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

	Fondations, systèmes porteurs, remplissage	Couvertures, menuiseries extérieures	Cloisonnements, sols, peintures	Plomberie, électricité, VMC, systèmes de sécurité, ascenseurs, chauffage
Immeubles, appartements et locaux situés dans un immeuble				
jusque 1949 (dont châteaux)	80 ans	30 ans	10 ans	15 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	30 ans	10 ans	15 ans
Maison, grande maison				
jusque 1949	80 ans	20 ans	20 ans	20 ans
1950 à aujourd'hui (dont extensions)	40 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Entrepôts, hangars, garages	40 ans	20 ans		20 ans
Préfabriqués		20 ans	20 ans	15 ans

▪ Valeur d'inventaire

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur (vente d'actif envisagée, potentiel de service réduit...), une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation complémentaire.

3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net de clôture, les perspectives d'avenir et la valeur d'utilité pour la Croix-Rouge française.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque de recouvrabilité.

Voir note n°4 sur les immobilisations financières.

3.6 Stocks

Ils sont valorisés selon la méthode PEPS « premier entré, premier sorti » et dépréciés en cas de rotation lente ou de péremption.

3.7 Créances

Les créances correspondent aux prestations en attente de paiement fournies par l'unité à ses usagers, prises en charge par les usagers eux-mêmes ou par divers organismes (CPAM, mutuelle...).

Les créances présentant un risque de non recouvrement sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Les montants des provisions sont ajustés en fonction des risques les plus probables à la date d'établissement des comptes.

3.8 Placements de trésorerie

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure à la valeur comptabilisée lors de leur acquisition.

3.9 Fonds propres

Les fonds propres sont composés :

- Des fonds propres sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs ;
- Des legs et donations sans droit de reprise qui sont des réserves représentatives d'immeubles, obtenues par voie de legs et de donations utilisées par l'Association ;
- Des apports réputés « avec droit de reprise » qui sont susceptibles de reprise notamment dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis de droit de reprise par le testateur ou le donateur ;
- Des écarts de réévaluation

- Des réserves règlementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification ;
- Des reports à nouveaux qui traduisent la gestion propre des activités de certains établissements de la Croix-Rouge française (instituts de formation, crèches...), des délégations et de l'activité internationale ainsi que les fonctions d'encadrement et de soutien du siège ;
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des subventions d'investissement.
- Des provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par les règlements ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 et ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Il est maintenant clairement précisé dans le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 que certains comptes de fonds propres sont restituables aux autorités de tarification en cas de fermeture (ou transfert) d'un ESSMS. Il s'agit du résultat, du report à nouveau (comptes 115) et des réserves (comptes 1068).

De ce fait ces fonds doivent faire l'objet d'une distinction comptable et notamment dans la présentation du bilan, ils doivent apparaître dans une ligne spécifique.

▪ Provisions règlementées

Selon le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les dotations et reprises de provision règlementées sont comptabilisées en exceptionnel.

Dans les comptes de la Croix-Rouge française, les flux de certaines provisions règlementées sont transférées du cycle exceptionnel vers le cycle exploitation afin d'être en adéquation en terme de présentation avec les crédits non reconductibles les finançant.

En effet, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer, au titre des dotations globales ou de tarification, des fonds destinés à financer des acquisitions d'immobilisations ou des charges d'exploitation à venir. Ces dotations complémentaires, bien qu'ayant un caractère de crédit non reconductible (CNR), sont enregistrées en exploitation.

Les provisions règlementées concernées correspondent aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142) qui subsistent dans la filière sanitaire.

▪ Subventions d'investissement

La Croix-Rouge française reçoit des subventions d'investissement inscrites au passif et reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

3.10 Provisions

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le personnel de la Croix Rouge Française perçoit une indemnité de départ en retraite définie par la Convention Collective du personnel salarié de la Croix-Rouge française.

Ce régime crée une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Il est partiellement couvert pour une structure par un contrat d'assurance.

L'engagement est calculé, par un actuair e indépendant, selon la méthode des unités de crédits projetées. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2019	2020
Taux d'actualisation	0,75%*	0,35%*
Progression des salaires (selon données historiques des 3 dernières années)		
Cadres	2,10%	2,10%
Non cadres	1,40%	1,40%
Agés théoriques de départ (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 62 et 64 ans	entre 62 et 64 ans
Taux de mobilité (selon l'âge et le statut du salarié)	entre 0 et 22%	entre 0 et 22%
Tables de mortalité	INSEE 2013-2015	INSEE 2014-2016
Taux moyen de charges sociales	50.78%**	50.49%**

(*) Taux déterminé par rapport au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité pour une durée équivalente à celle des engagements.

(**) Il s'agit du taux moyen de la Croix-Rouge française, cependant le taux de charges patronales est transmis pour chaque individu

La Croix-Rouge française applique la méthode préférentielle.

Depuis l'exercice 2014, suite à la recommandation n°2013-R.02 de l'Autorité des Normes Comptables, la Croix-Rouge française applique la méthode dite du «Corridor» conduisant à amortir la part des pertes et gains actuariels qui dépasse 10 % de la valeur des engagements, par le compte de résultat, sur la durée résiduelle moyenne probable de vie active des salariés.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, seuls les motifs de démissions devraient être retenus pour la détermination des taux de rotation du personnel, et non les licenciements et les ruptures conventionnelles. En plus des démissions, la Croix-Rouge française inclut les motifs de licenciements pour faute grave.

3.11 Reconnaissance des produits

Les Cotisations des membres sont enregistrées à l'encaissement.

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

La Croix-Rouge française considère que les dons collectés suite à des appels à dons par voie de publipostages (dits mailings) sont non affectés car utilisables pour ses missions prioritaires, ceci sauf s'ils font suite à des opérations d'urgence ou à des événements exceptionnels. Dans ces cas particuliers ou s'ils sont affectés par les donateurs, les fonds non utilisés dans la période font l'objet de comptabilisation en fonds dédiés.

Conformément au règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds ont été affectés à un projet défini par un financeur et n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds Dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

La diversité des activités de la Croix-Rouge française, son organisation par filière, avec pour chacune d'entre elles, des spécificités réglementaires, de codification des actes, de créanciers institutionnels ou non à facturer ont conduit à l'utilisation d'« outils métiers » spécialisés dans la gestion administrative et comptable des filières en question.

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour par les éditeurs afin de prendre en compte les dernières évolutions nécessaires en termes de codification ou de tarif par exemple.

Ces outils ont pour principales fonctions de permettre l'enregistrement des données administratives du bénéficiaire / patient / usager, de procéder à la facturation en prenant en compte les éventuelles données du séjour et de mettre à jour les comptes « clients » (comptabilisation des factures, des encaissements, possibilité d'obtenir une balance âgée, base des relances « clients », ...)

Les données en provenance de ces « outils métiers » sont interfacées mensuellement dans CEGID XRP (logiciel comptable de la Croix Rouge française) :

- Dans un premier temps, les données sont stockées dans un SAS permettant un premier contrôle de cohérence et de format
- Dans un second temps, un cadrage entre ce qui est exporté de l' « outil métier » et importé dans CEGID XRP est réalisé à fréquence mensuelle.

Les fonds reçus des entreprises privées, qu'ils soient destinés à de l'exploitation ou à de l'investissement, sont des contributions financières enregistrées dans le compte « Contributions financières issues d'entreprises privées » et non pas des subventions. Ils peuvent, si la convention d'attribution fait bien mention d'un projet défini, être comptabilisés en fonds dédiés (Compte 195).

Les abandons de frais matérialisés de façon expresse par les bénévoles sur leurs notes de frais sont comptabilisés dans le compte « Abandons de frais par les bénévoles » (ANC. régit 2018-06. Art. 320.2) avec pour contrepartie un compte de tiers dans lequel a été constatée la contrepartie des charges par nature. Cette règle comptable spécifique est une exception au principe de comptabilisation du bénévolat en compte de classe 8.

3.12 Fonds Reportés et Dédiés

▪ Les fonds reportés

Il s'agit des produits de legs et donations non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice.

▪ Les fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Une procédure précise les modalités de réaffectation des reliquats de fonds dédiés issus de la générosité du public dans le cas où la cause est épuisée (décision du Conseil d'administration du 8 octobre 2008 modifiée par le Conseil d'administration du 13 octobre 2010).

Le nouveau règlement ANC 2018-06 permet d'étendre l'utilisation du mécanisme des fonds dédiés aux ressources reçues pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini. Dans ce cas, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation. La Croix-Rouge française a opté pour ce traitement, il est donc appliqué à l'ensemble des ressources reçues pour le financement d'immobilisation depuis le 1^{er} janvier 2020.

3.13 Résultat exceptionnel

Il inclut des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3.14 Traitement des contributions volontaires en nature

▪ Les contributions volontaires en travail

Valorisation des heures de bénévolat :

Les heures de bénévolat sont recensées via une application dédiée pour partie d'entre elles et via les bilans d'activité pour d'autres.

Valorisation des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition de personnel sont justifiées par une convention signée avec l'organisme qui met à disposition le personnel.

Un taux horaire de valorisation unique a été retenu correspondant au salaire moyen français 2018 publié par l'INSEE. Le taux de charges patronales appliqué est de 50%.

La comptabilisation est la même pour les heures de bénévolat et les mises à disposition de personnel.

Débit 864 Personnel bénévole

Crédit 874 Bénévolats

▪ Les contributions volontaires en mise à disposition

Valorisation des mises à disposition de locaux (y compris les prêts à usage ou commodats) :

Les mises à disposition de locaux sont documentées par une convention avec indication de la valeur locative. A défaut de convention ou d'indication de la valeur locative, la valorisation est déterminée via les relevés de taxe foncière ou d'habitation. Et en dernier recours via une analyse de la valeur locative du marché local.

Comptabilisation :

Débit 863 Mise à disposition de locaux et matériels charges

Crédit 873 Mise à disposition de locaux et matériels produits

Valorisation des fournitures de services :

Les fournitures de services à titre gratuit font l'objet d'un écrit de la société qui fournit le service avec une valorisation (inscription dans la convention, facture avec un net à payer nul, ...)

Comptabilisation :

Débit 862 Prestations gratuites

Crédit 872 Prestations en nature

▪ Les contributions volontaires en biens

Les biens destinés à être cédés :

Ces biens ne figurent pas dans les contributions volontaires en nature.

Les dons en nature d'une valeur significative et qu'il est possible d'inventorier, sont mentionnés dans l'annexe dans les engagements reçus.

Lors de la réalisation de la vente, l'engagement reçu est soldé et la vente comptabilisée en produits « Ventes de dons en nature ».

Les biens destinés à être conservés par l'association pour mener ses activités :

Ces biens font l'objet d'un écrit de la société qui les fournit avec une valorisation (facture avec un net à payer nul, ...). Si le bien destiné à être conservé est une immobilisation, il devra être enregistré en immobilisation (et non pas en contribution volontaire) avec une contrepartie en fonds propres.

3.15 Traitement des legs, donations et assurances vies

Selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 le fait générateur permettant d'enregistrer :

- les donations, est la date de signature de l'acte de donation
- les legs, est la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou Bureau National
- les assurances vies, est la date de réception des fonds.

Les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donation » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers (titres, actions, ...) jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés à être cédés
- ✓ dans les comptes d'actif par nature pour les biens autres visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservé sur décision du Conseil d'Administration

Les biens transmis peuvent être grevés de dettes qui sont à enregistrer dans le compte « Dette des legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est enregistrée en produit « Ressources liées à la générosité du public » sauf lorsque le testateur ou donateur décide que son legs ou don est destiné à renforcer les fonds propres. L'enregistrement se fera alors en fonds propres sans droit de reprise « Legs et donations ».

Les produits non encore réalisés (encaissés) à la clôture de l'exercice doivent être « neutralisés » par l'utilisation d'un compte « Fonds reportés sur legs ou donations ».

3.16 Méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Conformément à l'article 4 de la loi n°91.772 du 7 août 1991 modifié par l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Selon l'article 431.4 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 :

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :

- *un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;*
- *un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;*
- *les informations nécessaires à leur bonne compréhension.*

La méthodologie d'élaboration du CER et du CROD est présentée dans la partie 5.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Note N°1 : Immobilisations incorporelles

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée	Valeur au 31/12/2020
	Part de la SCI Pierval	09/09/2020	5 ans	100
TOTAL				100

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Frais d'établissement	943		0	0	943
Frais de recherche et de développement	233		-6	0	227
Donations temporaires d'usufruit			0	100	100
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	47 040	363	-398	291	47 296
Immobilisations incorporelles en cours	4 384	3 200	-10	-1 680	5 894
Avances et acomptes			0	0	
TOTAL	52 600	3 564	-414	-1 289	54 460

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Frais d'établissement	359	22	0	0	382
Frais de recherche et de développement	146	23	-6	0	163
Frais de recherche et de développement		0		6	6
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 933	3 691	-358	10	42 277
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	
Avances et acomptes		0	0	0	
TOTAL	39 438	3 736	-363	16	42 827

Note N°2 : Immobilisations corporelles

ACTIFS INALIÉNABLES

En K€	Nature	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette comptable au 31/12/2020
46090 ESPERE - 14 Rue Labarthe	Maison	21/04/1990	30 ans	62
75014 PARIS - 9 rue Sophie Germain	Appartement	01/01/2002	30 ans	56
83110 SANARY SUR MER - Immeuble La Licorne 55 impasse Henry Dunant	Appartement	01/01/2002	30 ans	17
92120 MONTRouGE - 1 rue Arthur Auger	Appartement	01/01/2002	30 ans	32
TOTAL				167

La Croix-Rouge française détient quelques biens reçus par legs assortis d'une obligation de conservation de 30 ans maximum.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Terrains	24 638	5 025	-1 944	677		28 396
Constructions	682 367	3 881	-95 540	4 824		595 532
Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 681	6 691	-2 607	362		104 127
Autres immobilisations corporelles	243 127	17 528	-7 739	3 508		256 425
Immobilisations corporelles en cours	17 541	21 636	-8 149	-6 066		24 961
Immobilisations grévées de droit	24 947	0	0	0	-24 947	0
Avances et acomptes	181	361	-5	-149		388
TOTAL	1 092 482	55 121	-115 983	3 155	-24 947	1 009 828

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminution	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Terrains	5 673	432	-1 075	0		5 030
Constructions	372 608	22 105	-56 112	320		338 921
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 664	6 588	-2 233	97		78 116
Autres immobilisations corporelles	176 864	17 706	-6 377	386		188 579
Immobilisations corporelles en cours	62	0	0	0		62
Amort. Immobilisations grévées de droit	24 857				-24 857	0
Avances et acomptes		0	0	0		
TOTAL	653 728	46 831	-65 797	803	-24 857	610 709

Note N°3 : Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En K€	31/12/2019	Augmentation /Dotations	Diminution/R eprises	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 299	-5 002	0	14 822	12 119
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dép.		0	-766	0	854	88
TOTAL	0	2 299	-4 236	0	13 968	12 031

Note N°4 : Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - VALEURS BRUTES

En K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Participations et Créances rattachées	46 629	91 001	-44 201	0	93 429
Titres de participations	46 291	91 001	-44 201	0	93 091
Créances rattachées à des participations	338	0	0	0	338
Autres titres immobilisés	207	2	-5	0	204
Prêts	13 189	1 859	-1 249	0	13 799
Prêts à Action Logement	11 925	813	-108	0	12 630
Autres prêts	1 265	1 047	-1 142	0	1 170
Autres	17 221	4 479	-4 239	2	17 462
Dépôts Compte Epargne Temps	7 717	3 843	-3 835	0	7 726
Créances de passage en dotation globale	5 922	0	-187	0	5 735
Autres immo. financières	3 581	636	-218	2	4 001
TOTAL	77 246	97 341	-49 695	2	124 893

Les variations des titres de participations sont relatives aux opérations de la SCI Foncière CRF :

- Apport en nature d'actifs (Margency, Bel-Air et Richelieu) (+ 89 936 K€)
- Augmentation de capital (+ 1 055 K€)
- Cessions de parts à COFINIMMO (- 44 201 K€)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - DÉPRÉCIATIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises/ Diminutions	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Participations et Créances rattachées	2 226	42	-330	0	1 938
Titres de participations	2 226	42	-330	0	1 938
Créances rattachées à des participations		0	0	0	
Autres titres immobilisés	8	0	-5	0	3
Prêts	119	31	-31	0	119
Prêts à Action Logement	29	26	-29	0	26
Autres prêts	90	5	-2	0	93
Autres	6 005	0	-217	0	5 788
Dépôts Compte Epargne Temps	-5	0	30	0	25
Créances de passage en dotation globale	5 922	0	-187	0	5 735
Autres immo. financières	87	0	-59	0	28
TOTAL	8 357	73	-582	0	7 848

Tableau des participations

		Pourcentage détention	Valeur comptable des titres			Créances rattachées	Compte courant
			brut	depr.	net		
GCS Epernay	(a)	51,00%			0		76
GCS Henry Dunant	(b)	50,00%	0	0	0		0
SAS Campus Croix Rouge	(c)	80,00%	80	80	0		1 033
SAS Croix-Rouge Nexem Innovation	(d)	60,00%	500	0	500		692
SCI Broussais La Charité	(e)	0,001%	10		10		-1 810
SCI Henry Dunant	(f)	99,99%	10	3	7		-1 810
SCI Les Peupliers	(g)	99,99%	19 647		19 647		-10 605
SCI Foncière CRf	(h)	61,00%	69 131		69 131		9 158
SCI Nissan	(i)	99,99%	1 766	1 766	0		296
SCI Sismondi	(j)	55,00%	248	26	222	338	66
SCI Saint Martin	(k)	50,10%	1	1	0		1 184
SCI Des Tabellions	(l)	99,99%	388	63	325		39

- (a) Le Groupement de Coopération Sanitaire d'Epernay créé le 26 juillet 2017 est chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier d'Epernay. Le pourcentage de détention de la Croix-Rouge française dans cette structure est de 51%. Le Groupement de Coopération Sanitaire d'Epernay est en cours de dissolution.
- (b) Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant créé le 6 décembre 2012 est chargé de constituer des équipes médicales communes avec le centre hospitalier de Bayeux. Le pourcentage de détention de la Croix-Rouge française dans cette structure est de 50%. Le Groupement de Coopération Sanitaire Henry Dunant est en cours de dissolution.
- (c) La SAS Campus Croix Rouge a été constituée en 2018 (immatriculation au RCS le 18/04/2018) dans le cadre du déménagement des Services Centraux de la Croix Rouge Française à Montrouge. Son capital est détenu à hauteur de 80% par l'ARUP Croix Rouge Française et de 20% par Asso Immo Croix Rouge. Elle porte le bail du site de Montrouge ainsi que les investissements. Les locaux sont sous loués par la SAS aux différents occupants du site à savoir, l'Association Reconnue d'Utilité Publique Croix Rouge Française, Croix Rouge Insertion, la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Croix Rouge et la SAS Croix Rouge - NEXEM Innovation. Par ailleurs des conventions de prestations de services ont également été mises en place afin de répartir les charges inhérentes au fonctionnement des activités.
- (d) La SAS Croix-Rouge Innovation a été créée le 15/01/2019. L'accélérateur d'Innovation Sociale de la Croix Rouge française est désormais porté par la SAS Croix Rouge - NEXEM Innovation. Ce changement de dénomination intervient suite à l'entrée en capital de NEXEM à hauteur de 40% des actions de la société sachant que le capital social de la SAS a été augmenté, en juillet 2020, par l'émission de 3 333 actions d'une valeur unitaire de 100€.

L'ARUP Croix Rouge Française détient 60% du capital.

L'objet social de la SAS est d'identifier, expertiser, accompagner et soutenir tout projet innovant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et ce, directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger.

- (e) La SCI Broussais La Charité a été créée le 10 mars 2004 et est détenue à 0,001% par l'association Croix-Rouge française et à 99,999% par l'association Immo Croix-Rouge. Elle détient l'immeuble de la rue Didot à Paris (14^{ème}), siège de la Croix-Rouge française.
- (f) La SCI Henry Dunant a été créée le 4 octobre 2019 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles.
- (g) La SCI Les Peupliers a été créée le 2 juin 2006 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Son objet social est l'acquisition et la gestion d'immeubles.
- (h) Dans le cadre de l'opération "foncière", la SCI Les Massues (acquise le 17 décembre 2009) est devenue SCI Foncière CRf suite à l'entrée au capital du 1er investisseur externe en décembre 2020. Cette SCI Foncière conserve les actifs de la SCI Les Massues auxquels s'ajoutent les actifs immobiliers d'autres établissements de la filière Sanitaire : Bel Air, Bois Guillaume, Margency, Richelieu et Saint Alban ; les actifs immobiliers de ces établissements ont été transférés de l'ARUP vers la SCI. Des baux ont été signés entre cette SCI et les établissements concernés.

Au 31/12/2020, la Croix-Rouge française détient 61% des parts, les 39% restant l'étant par COFINIMMO ; les comptes 2020 de la SCI Foncière CRf seront consolidés via la méthode d'intégration globale. D'autres investisseurs externes vont entrer au capital de cette entité ; la consolidation au 31/12/2021 sera alors effectuée par la méthode de mise en équivalence.
- (i) L'intégralité des parts de la SCI Nissan a été acquise en 2013 et est détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge. Cette société porte l'ensemble immobilier de l'EHPAD Louis Fonoll.
- (j) La SCI Sismondi a été créée le 22 juillet 2010. Elle est détenue à 55% par l'association Croix-Rouge française, à 45% par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Croix-Rouge française ayant racheté en 2020 les 10% de parts détenues par la Mutualité de la Haute-Vienne. Elle détient l'immeuble destiné à l'exploitation d'un institut de formation sanitaire et sociale situé à Limoges.
- (k) La SCI Saint Martin est détenue à hauteur de 50,10% par la Croix-Rouge française. Cette société porte le bâtiment utilisé par l'institut de formation Saint Martin.
- (l) La SCI des Tabellions est entrée dans le patrimoine de la Croix Rouge française par l'intermédiaire d'une donation entre vifs concrétisée par un acte notarial en date du 28/12/2018. De ce fait la SCI des Tabellions était détenue à 100% par l'association Croix-Rouge française. L'unicité d'associé au sein d'une SCI n'étant pas permise, une régularisation a eu lieu en 2020. La SCI des Tabellions est désormais détenue à 99,999% par l'association Croix-Rouge française et à 0,001% par l'association Immo Croix-Rouge, Le bien géré par la SCI se situe à Joué Les Tours. L'utilisation de ce site n'a pas encore été décidée.

Principales données relatives aux participations

	Actif immobilisé	Endettement financier net	Capital	Résultat	Autres réserves
GCS Epernay	0	205		-241	-498
GCS Henry Dunant	0	-269	0	0	0
SAS Campus Croix Rouge	2 057	621	100	49	-574
SAS Croix-Rouge Innovation	573	-382	833	46	367
SCI Broussais La Charité	25 373	-1 775	48 216	1 656	-20 375
SCI Henry Dunant	0	0	10	-3	0
SCI Les Peupliers	26 380	-1 010	19 647	-116	4 946
SCI Les Massues	176 761	6 677	2 798	-6 500	111 030
SCI Nissan	2 674	-921	1	151	-213
SCI Saint Martin	3 065	629	1	53	1 425
SCI Sismondi	2 524	655	550	37	-365
SCI Des Tabellions	369	39	78	-39	287

Note N°5 : Créances clients

CRÉANCES CLIENTS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 849	90 617
Usagers, clients et comptes rattachés Dép.	17 988	16 040
Créances clients nettes	65 861	74 577

Note N°6 : Créances reçues par legs ou donations

CRÉANCES LEGS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances reçues par legs ou donations	14 061	
Créances reçues par legs ou donations Dép.		
TOTAL	14 061	0

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » recense les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts/actions d'OPCVM et assimilés, en attente de réception des fonds ou de transfert des titres.

Note N°7 : Autres créances

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes sur commandes	4 147	6 512
Personnel et comptes rattachés	2 546	2 413
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 402	6 256
Etat et autres collectivités publiques	162 332	101 599
Comptes courants	8 863	13 998
Produits à recevoir	15 474	17 322
Débiteurs divers	12 844	13 882
TOTAL	211 607	161 981

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES - PROVISIONS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes sur commandes		
Personnel et comptes rattachés	168	150
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 048	97
Etat et autres collectivités publiques	215	206
Comptes courants	15	97
Produits à recevoir		
Débiteurs divers	286	271
TOTAL	2 733	821

Note N°8 : Trésorerie

TRÉSORERIE

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Placements de trésorerie :		
Valeur brute	180 977	116 740
Provision pour dépréciation		
Placements de trésorerie nets de provisions	180 977	116 740
Disponibilités	114 959	37 806
Trésorerie active	295 936	154 546
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	31	2 351
Trésorerie passive	31	2 351
TRESORERIE NETTE	295 905	152 195

Note N°9 : Variation des fonds propres

La variation des fonds propres sur l'ensemble de la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre est représentée dans le tableau suivant :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En K€	31/12/2019	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution		Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant		Montant
Fonds propres sans droit de reprise	144 706			37	0	0	0	143	-58 093	86 793
Fonds propres avec droit de reprise	18 781			0	0	0	0	-64	-7 521	11 196
Ecart de réévaluation	2 182			0		0		0		2 182
Réserves	130 506			4 984		0		-19 830		115 660
dont réserves des activités sous gestion propre	26 297	0		0		0		-20 984	0	5 313
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	73 678			4 774		0		994		79 446
dont réserves des autres activités sous gestion contrôlée	30 531			210		0		160		30 901
Report à nouveau	-97 379	5 264	-2 207	0		-5 062		21 505	51 944	-23 728
dont report à nouveau des activités sous gestion propre	-48 050	6 357	-2 207	0		-1 004		20 864	22 993	1 160
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-28 083	-57	0	0		-3 865		-854	16 287	-16 574
dont report à nouveau des autres activités sous gestion contrôlée	-21 245	-1 036	0	0		-193		1 495	12 665	-8 315
Résultat	5 264	-5 264	2 207	93 705	11 878	0	0	0		93 705
dont résultat des activités sous gestion propre	4 514	-4 514	2 207	81 043	11 878	0	0	0	0	81 043
dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	492	-492	0	13 326	0	0	0	0		13 326
dont résultat des autres activités sous gestion contrôlée	258	-258	0	-665	0	0	0	0		-665
Situation nette	204 060	0	0	98 726	11 878	-5 062	0	1 754	-13 670	285 808
Fonds propres consommables				0		0		0		
Subventions d'investissement	60 670			7 427		-7 143		2	14 953	75 909
Provisions règlementées	38 296			4 587		-3 386		210	-13 836	25 872
Droits des propriétaires	90			0		0		0	-90	0
FONDS PROPRES	303 116	0	0	110 740	11 878	-15 591	0	1 966	-12 643	387 589

- Le résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée se décompose de la façon suivante :

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT ADMINISTRATIF DES STRUCTURES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En K€	31/12/2020
Résultat comptable	12 662
Reprises des excédents affectés aux mesures d'exploitation non reconductibles	569
Reprise des résultats des exercices antérieurs	4 324
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	0
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	45
Amortissements comptables excédentaires différés	-629
Dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés	988
Provision pour départ à la retraite	-256
Autres dépenses non opposables	-125
RÉSULTAT ADMINISTRATIF	17 577

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable	93 705	5 264
Reprise des résultats des exercices antérieurs	4 324	4 555
Excédent ou déficit effectif global	98 029	9 819
dont résultat effectif sous gestion propre	81 043	6 486
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (ESSMS)	17 606	4 188
dont résultat effectif sous gestion contrôlée (Autre)	-620	-855

- Subventions d'investissement

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En K€	31/12/2019	Augmentation nette	Quote-part virée au résultat	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Subventions d'investissement	60 670	7 431	-7 147	2	14 953	75 909

Note N°10 : Fonds reportés et dédiés

FONDS REPORTÉS

En K€	31/12/2019	Report	Utilisation	Rembours	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Fonds reportés liés aux legs ou donations		5 187	-6 272		94	22 919	21 928

FONDS DÉDIÉS PAR TYPE DE RESSOURCES

En K€	31/12/2019	Report	Utilisation			Changement comptable	31/12/2020	
			Montant global	Dont remboursement	Transferts et var. périmètre		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	92 369	44 367	-47 037	0	-1	-21 613	68 085	243
Contributions financières d'autres organismes	0	6 207	-4 859	0	116	14 477	15 941	1 375
Contributions financières ESSMS - Investissements		1 065	-2 867		86	12 289	10 573	605
Contributions financières ESSMS - Exploitation		1 508	-1 362		30	2 065	2 241	490
Contributions financières organismes privés		3 634	-630		0	124	3 128	280
Ressources liées à la générosité du public	19 266	15 362	-6 573	0	0	-3 052	25 004	323
TOTAL	111 635	65 936	-58 468	0	114	-10 188	109 030	1 941

FONDS DÉDIÉS NON MOUVEMENTÉS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

En K€	Solde non utilisés au 31/12/2020
Dépenses/régularisation prévues sur 2021	762
Réaffectation à un autre projet prévu sur 2021	335
Projets d'investissement en cours de validation	282
Projets reportés suite au COVID	245
Autres	316
TOTAL	1 941

FONDS DÉDIÉS PAR PROJET

En K€	Solde au 31/12/2020
INTERNATIONAL - SANTE PUBLIQUE	42 937
INTERNATIONAL - REDUCTION DES DESASTRES	8 101
INTERNATIONAL - URGENCE	5 064
INTERNATIONAL - EAU ET ASSAINISSEMENT (& NUT. & FOOSEC)	3 755
INTERNATIONAL - GRANDES CAUSES ET FONDS ZONAUX	1 257
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	710
INTERNATIONAL - LUTTE CONTRE LE SIDA	667
INTERNATIONAL - COORDINATION DES ACTIVITES - DELEGATION	352
INTERNATIONAL - SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	271
INTERNATIONAL - DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	242
NATIONAL - INVESTISSEMENT	12 153
NATIONAL - COVID	13 129
NATIONAL - AIDE ALIMENTAIRE	2 832
NATIONAL - URGENCES	2 564
NATIONAL - EXCLUSION - PRECARITE	2 895
NATIONAL - PERSONNES AGEES	849
NATIONAL - SANTE	3 058
NATIONAL - ENFANCES ET FAMILLES	989
NATIONAL - HANDICAP	965
NATIONAL - DOMICILE	751
NATIONAL - FORMATION	871
NATIONAL - DIVERS	4 617
	109 030

Note N°11 : Provisions

DÉTAIL DES PROVISIONS

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	Transferts et var. périmètre	Changement comptable	31/12/2020
Provisions pour risque prud'homal	5 590	1 972	-933	-754	22		5 898
Provisions pour risques de reversement	22 756	25 587	-20 759	-2 946	0	22 481	47 120
Provisions pour autres risques	7 845	939	-2 229	-134	-5		6 416
Provisions pour départ à la retraite	48 711	5 699	-3 487	-2 254	0		48 669
Provisions pour charges	668	331	-160	-162	7		684
TOTAL	85 570	34 529	-27 568	-6 249	25	22 481	108 788

Note N°12 : Dettes financières

DETTES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2019	Variation de BFR	Augmentation	Diminution	Transferts et var. périmètre	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	141 509	-2 320	45	-10 190	1 042	130 085
Emprunts auprès des étab. bancaires ou de crédit	139 158		45	-10 190	1 042	130 054
Concours bancaires	2 351	-2 320			0	31
Emprunts et dettes financières diverses	36 670	-203	12 937	-3 382	46	46 067
Emprunts auprès d'organismes publics	31 545		10 832	-1 132	0	41 245
Dépôts et cautionnements reçus	4 051		1 145	-1 291	46	3 951
Intérêts courus sur emprunts	1 074	-203			0	871
Dettes rattachées à des participations					0	
TOTAL	178 179	-2 523	12 982	-13 572	1 087	176 153

Note N°13 : Dettes des legs ou donations

Les dettes des legs et donations sont constituées :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transféré au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Note N°14 : Dettes sociales et fiscales

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fiscales	9 188	9 145
Dettes sociales	106 611	121 378
TOTAL	115 799	130 524

Note N°15 : Autres dettes

DÉTAIL DES AUTRES DETTES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courant créditeurs	8 026	8 168
Fonds en dépôt (dépôts et pensions à reverser)	713	524
Créditeurs divers	40 277	24 938
TOTAL	49 017	33 629

Note N°16 : Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance sur subventions	84 281	5 483
Produits constatés d'avance facturation client	7 856	8 920
Produits constatés d'avance autres	745	384
TOTAL	92 883	14 787

Note N°17 : Échéance des créances et dettes

ÉCHÉANCE DES CRÉANCES

En K€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	338	0	338
Prêts à Action Logement	12 630	194	12 435
Autres prêts	1 170	596	573
Dépôts Compte Epargne Temps	7 726	0	7 726
Créances de passage en dotation globale	5 735	0	5 735
Autres immo. financières	4 001	1 601	2 400
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 849	83 849	0
Créances reçues par legs ou donations	14 061	14 061	0
Autres	211 607	211 607	0
Valeurs mobilières de placement	180 977	180 977	0
Charges constatées d'avance	5 794	5 794	0
TOTAL	527 887	498 679	29 207

ÉCHÉANCE DES DETTES

En K€	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts auprès des étab. bancaires ou de crédit	130 054	12 171	36 362	81 521
Emprunts auprès d'organismes publics	41 245	13 847	22 225	5 173
Dépôts et cautionnements reçus	3 951	0	3 951	0
Intérêts courus sur emprunts	871	871	0	0
Dettes rattachées à des participations		0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	62 850	62 850	0	0
Dettes des legs ou donations	4 463	4 463	0	0
Dettes fiscales et sociales	115 799	115 799	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 490	7 490	0	0
Autres dettes	49 017	21 029	21 160	6 827
Produits constatés d'avance	92 883	92 883	0	0
TOTAL	508 623	331 403	83 698	93 521

Note N°18 : Ventes de biens et services

DÉTAIL DES VENTES DE BIENS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de biens autres	3 589	4 005
Ventes de dons en nature	13 033	18 938
TOTAL	16 622	22 944

DÉTAIL DES VENTES DE SERVICES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Frais de scolarité et formation	43 296	50 779
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers EHPAD	51 595	53 236
Prestations de services médicales, médico-sociales à la charge des usagers hors EHPAD	59 849	77 220
Autres prestations délivrées aux usagers	7 302	7 132
Produits des activités annexes	12 489	13 837
Produits des manifestations	369	1 847
Produits des postes de secours	1 766	8 062
Parrainages	510	177
Autres prestations de services	6 538	4 427
TOTAL	183 715	216 716

Note N°19 : Concours publics et subventions

DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produits de la tarification du secteur sanitaire	199 974	192 505
Produits de la tarification du secteur social et médico-social	395 460	354 152
TOTAL	595 434	546 658

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Subventions d'exploitation non affectées	93 709	85 972
Subventions d'exploitation affectées	238 109	207 174
Taxe d'apprentissage	635	2 091
Subventions d'exploitation pour contrats aidés	9 654	9 369
TOTAL	342 107	304 605

Note N°20 : Dons manuels

DÉTAIL DES DONS MANUELS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dons manuels non affectés	65 487	55 459
Dons manuels affectés	9 837	6 319
Quête nationale	1 946	2 719
Abandons de frais par les bénévoles	1 471	
Produits de la surtaxe postale	1 148	1 140
TOTAL	79 890	65 636

Note N°21 : Legs, donations et assurances-vie

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

En K€	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 280
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 418
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 157
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	766
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 272
PRODUITS	22 894
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 002
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	5 187
CHARGES	10 189
SOLDE	12 705

Note N°22 : Autres produits

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS

En K€	31/12/2020	31/12/2019
QP des subv. d'investissement virées au cpte de réslt	7 147	5 965
Produits de gestion courante	8 456	9 033
TOTAL	15 603	14 998

Note N°23 : Charges externes

DÉTAIL DES CHARGES EXTERNES

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats	83 154	79 286
Sous traitance à caractère médical et médico-social	12 576	14 474
Redevances de crédit bail	2 383	2 324
Locations, charges locatives et charges de copropriété	73 623	66 061
Entretiens et réparations	26 621	25 969
Primes d'assurances	5 069	5 778
Divers	917	943
Personnel extérieur à l'association	23 727	21 889
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	19 214	17 740
Informations, publications, relations publiques	21 722	23 056
Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du perso	9 083	8 877
Déplacements, missions et réceptions	10 736	17 177
Frais postaux et frais de télécommunications	7 479	7 754
Services bancaires et assimilés	1 725	1 340
Autres prestations de services	51 448	47 344
TOTAL	349 478	340 011

Note N°24 : Aides financières

DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2020
Aides accordées en France	54 814
Aides accordées à l'étranger	25 282
TOTAL	80 096

Note N°25 : Engagements hors bilan

▪ Engagements donnés

- Indemnités de fin de carrière :

La valeur des engagements de la Croix Rouge Française au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) au 31/12/2020 s'élève à 56 857 K€, cependant la dette comptabilisée est de 48 669 K€.

La différence est due aux écarts actuariels (écarts d'expérience, taux d'actualisation, table de mortalité, ...).

- Crédit-bail immobilier :

AMORTISSEMENTS THÉORIQUES DES BIENS FINANCÉS PAR CRÉDIT-BAIL

En K€	Coût d'entrée*	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Constructions	8 520	316	4 247	4 272
TOTAL	8 520	316	4 247	4 272

* Valeur du bien à la date de signature du contrat

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

En K€	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	5 ans	total à payer
Constructions	391	4 526	391	1 564	5 164	7 119
TOTAL	391	4 526	391	1 564	5 164	7 119

Le prix d'achat résiduel de ces biens est de 2 €.

- Clause de réserve de propriété :

L'Association a acquis un bien immobilier au travers d'une vente à terme avec réserve de propriété. Selon les termes du contrat, le transfert de propriété ne sera effectif qu'à compter de la constatation du paiement intégral du prix de vente, soit en 2046 (3 248 K€ pour l'immeuble et 126 K€ pour le terrain).

- Soutien financier/transactions financières

La Croix-Rouge française a versé en 2020 une dotation à la Fondation Croix-Rouge française de 700 K€ et provisionné autant pour 2021. La Fondation a également bénéficié d'une contribution financière de 216 K€ afin de renforcer son équilibre financier.

Par ailleurs, la Croix-Rouge française a apporté 3 999 K€ à l'association AMICIAL (dont l'objet est de promouvoir et soutenir les activités dans le domaine de l'aide à domicile) afin de participer au développement de formes d'accompagnement des personnes à leur domicile, complémentaires de l'accueil en institution.

En tant qu'actionnaire majoritaire, La Croix-Rouge française s'engage à fournir à ses filiales, au moins pour les douze mois prochains, le soutien financier nécessaire au maintien de leur activité et leur permettant de faire face à leurs engagements :

- SAS Campus
- Croix-Rouge Domicile
- GCS HAD Epernay
- SCI Nissan

▪ **Engagements reçus**

- Emprunts bancaires :

Certains emprunts bancaires souscrits par la Croix-Rouge française font l'objet de garanties reçues des :

- Collectivités territoriales : 76 008 K€
- Organismes bancaires et de caution : 7 249 K€

- Legs :

Les legs non comptabilisés car acceptés par le Conseil d'Administration peu après la clôture s'élèvent à 2 101 K€. La Croix-Rouge française a accepté certains legs assortis d'une obligation. Dans la majorité des cas, cette obligation consiste à entretenir la sépulture du légataire et fleurir sa tombe.

Note N°26 : Effectifs à fin décembre 2020

EFFECTIFS PERSONNES PHYSIQUES

Effectifs au	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Cadres	3 386	3 246	3 285	3 361
Collaborateurs	13 831	13 465	13 418	13 905
TOTAL	17 217	16 711	16 703	17 266

L'effectif moyen est de 16 759 salariés en 2020 contre 16 787 en 2019

Note N°27 : Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Croix-Rouge française ont perçu en 2020 une rémunération globale brute de 526,4 K€.

Note N°28 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes (code de commerce article R.123-198, 9°) pour l'exercice 2020 s'élèvent à 457 K€ TTC, soit :

- 426 K€ au titre du contrôle légal,
- 31 K€ au titre des services autres que ceux de la certification des comptes.

5. Compte d'Emploi annuel des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2020 a été établi selon le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, alors que le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2019 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-01.

5.1 CER 2019

EMPLOIS (en K€)	Emplois de N - compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N (3)	RESSOURCES (en K€)	Ressources collectées sur N + Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		8 111
1 – MISSIONS SOCIALES	1 113 220	62 650	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	103 437	103 437
1.1. Réalisées en France	1 053 737	59 118	1.1. Dons et legs collectés	101 564	101 564
'- Actions réalisées directement	1 053 737	59 118	'- Dons manuels non affectés	75 913	75 913
'- Versements à d'autres organismes agissant en France			'- Dons manuels affectés	6 319	6 319
1.2. Réalisées à l'étranger	59 483	3 532	'- Legs et autres libéralités non affectés	16 208	16 208
'- Actions réalisées directement	57 217	1 267	'- Legs et autres libéralités affectés	3 125	3 125
'- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	2 265	2 265	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	1 873	1 873
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	24 615	23 963	2 – AUTRES FONDS PRIVES	2 853	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	23 963	23 963			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	637	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	14	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	63 792	18 377	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 070 333	
			4 – AUTRES PRODUITS	36 231	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 201 627		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 212 855	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	29 585		II - REPRISES DES PROVISIONS	34 398	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	72 545		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	61 768	
			I V – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		-654
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 264		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V – TOTAL GENERAL	1 309 021		VI – TOTAL GENERAL	1 309 021	102 783
V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 662			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-1 207			
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		106 445	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		106 445
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		4 449
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	387 841		Bénévolat	387 841	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

5.2 Méthodologie pour CER 2020

La méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) qui intègre l'ensemble des charges et produits de l'exercice a été la suivante :

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE

RESSOURCES

Produits liés à la générosité du public :

- 1) Cotisations sans contrepartie : cotisations reçues des adhérents
- 2) Dons manuels : Produits de collecte hors cotisations des adhérents et surtaxe postale
- 3) Legs, donations et assurance-vie : ligne legs du compte de résultat
- 4) Autres produits liés à la générosité du public : surtaxe postale

Produits non liés à la générosité du public :

Autres produits non liés à la générosité du public : Produits financiers + produits exceptionnels + produits divers de gestion courante + transfert de charges + taxe d'apprentissage.

Subventions et autres concours publics :

Produits des activités + subventions hors taxe d'apprentissage.

Reprises sur provisions et dépréciations :

Reprises amortissements et provisions du compte de résultat.

Utilisations des fonds dédiés antérieurs :

Utilisation des fonds dédiés du compte de résultat

EMPLOIS

Missions sociales réalisées en France :

Total des charges au compte de résultat – somme des autres rubriques.

Missions sociales réalisées à l'étranger :

- 1) Secours accordés à l'étranger du compte de résultat + charges de la structure 03615 (international) hors DAP, reports en fonds dédiés de l'exercice et secours accordés
- 2) Versement à un organisme central ou à d'autres : Cotisation versée au FICR/CICR issue de la balance analytique du siège

Frais de recherche de fonds :

- 1) Frais d'appel à la générosité du public : Frais de publicité et d'annonces des budgets grand public et quête nationale du siège
- 2) Frais de recherche d'autres ressources : Frais de publicité et d'annonces des budgets de la communication éditoriale et communication externe

Frais de fonctionnement :

Frais de fonctionnement : Charges des directions du siège (hors DABE, DUOS, DROI, DMO) hors fonds dédiés, hors DAP, hors frais d'appel, hors reports, hors missions sociales.

Dotations aux provisions et dépréciations :

Dotations aux amortissements et provisions du compte de résultat.

Impôts sur les bénéficiaires :

Non concerné.

Reports en fonds dédiés de l'exercice :

Reports en fonds dédiés au compte de résultat.

Contributions volontaires en nature :

Données issues du tableau des contributions volontaires de l'annexe des comptes.

GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**RESSOURCES****Produits liés à la générosité du public :**

Report de la colonne total

Utilisations des fonds dédiés antérieurs :

Utilisation des fonds dédiés issue de l'annexe de variation des fonds dédiés par types de ressources

EMPLOIS**Missions sociales réalisées en France :**

Produits des collectes des structures hors siège et international + variation de fonds dédiés issus de la GP pour les délégations et établissements + versement net du DEPSR (droit d'emblème) + charges de la DABE, DUOS, DROI et DMO hors DAP, Report + charges budgets des autres directions alimentées par de la générosité du public.

Missions sociales réalisées à l'étranger :

- 1) Secours accordés à l'étranger des délégations et établissements + produits issus de la GP de la structure 03615 (international) + versement sur fonds propres issus de la GP + variation de fonds dédiés issus de la structure 03615
- 2) Versement à un organisme central ou à d'autres : Report colonne Total

Frais de recherche de fonds :

- 1) Frais d'appel à la générosité du public : Report de la colonne total
- 2) Frais de recherche d'autres ressources : non concerné

Frais de fonctionnement :

Frais de fonctionnement : Charges des directions du siège (hors DABE, DUOS, DROI, DMO) hors fonds dédiés, hors DAP, hors frais d'appel, hors reports, hors missions sociales. Un pourcentage a été appliqué par direction / service pour refléter la part des coûts de ces directions dans la gestion de la générosité du public et des activités qui en découlent. Ce pourcentage s'appuie sur les déclarations faites par chaque direction, lors d'une étude dédiée s'appuyant sur les coûts 2019, déclarations qui permettent de ventiler les coûts des directions par activité bénéficiaire (établissements, réseau, international, siège, corporate...).

Reports en fonds dédiés :

Reports des fonds dédiés GP issus de l'annexe de variation des fonds dédiés.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Report de la colonne total

CER

L'alimentation du CER se fait intégralement à partir des données issues du CROD.

Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public :

Investissements de l'année effectués dans le cadre du versement du FDP – amortissements de l'année et des années antérieures.

La durée d'amortissement retenue est de 10 ans soit 10% du montant des investissements de l'année.

5.3 Tableau du Compte d'Emploi annuel des Ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (En K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	822
- Actions réalisées par l'organisme	39 168	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	91 121
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	12 705
- Actions réalisées par l'organisme	9 259	- Mécénats	135
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2 857	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 148
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 792		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 187		
TOTAL DES EMPLOIS	85 264	TOTAL DES RESSOURCES	105 931
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	15 362	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 573
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	11 878	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	112 504	TOTAL	

		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 449
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	11 878
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 033
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	15 294
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		Bénévolat	272 385
Réalisées en France	280 946	Prestations en nature	3 345
Réalisées à l'étranger		Dons en nature	21 044
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	15 828		
TOTAL	296 774	TOTAL	296 774

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	16 215
(-) Utilisation	-6 573
(+) Report	15 362
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	25 004

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (En K€)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	105 931	105 931
1.1 Cotisations sans contrepartie	822	822
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	91 121	91 121
- Legs, donations et assurances-vie	12 705	12 705
- Mécénat	135	135
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 148	1 148
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	408 976	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	931 674	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	41 119	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	58 468	6 573
TOTAL	1 546 168	112 504
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 182 486	39 168
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	63 406	9 259
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 857	2 857
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 792	19 792
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	738	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	71 137	14 187
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	46 111	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	65 936	15 362
TOTAL	1 452 463	100 626
EXCEDENT OU DEFICIT	93 705	11 878

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	272 385	272 385
Prestations en nature	3 345	3 345
Dons en nature	21 044	21 044
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	296 774	296 774
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	280 946	280 946
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	15 828	15 828
TOTAL	296 774	296 774

TABEAU DE RAPPROCHEMENT (En K€)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	79 132		2 158				2 767				84 057
Variation de stock	-2 446						-49				-2 495
Autres achats et charges externes	263 172		39 998	2 857	19 792	738	14 683				341 240
Aides financières	1 130		3 955				95				5 179
Impôts, taxes et versement assimilés	58 961		959				4 196				64 116
Salaires et traitements	475 922		13 812				26 668				516 401
Charges sociales	150 555		2 099				12 432				165 086
Dotations aux amortissements et dépréciations	43 882						6 685				50 567
Dotations aux provisions	0							46 111			46 111
Reports en fonds dédiés	0								65 936		65 936
Autres charges	7 231						2 119				9 350
Charges financières	3 266		272				1 010				4 548
Charges exceptionnelles	101 681		154				531				102 366
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	1 182 486	0	63 406	2 857	19 792	738	71 137	46 111	0	65 936	1 452 463

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	21 044				21 044
Mises à disposition gratuites de biens	0				0
Prestations de services	3 345				3 345
Personnel bénévole	256 557			15 828	272 385
TOTAL	280 946			15 828	296 774

5.3 Missions sociales réalisées

Le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge française a, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau compte d'emploi des ressources, décidé le 16 décembre 2009 de définir les missions sociales de la Croix-Rouge comme étant conformes à son objet statutaire et à son projet associatif : le secourisme, l'action sociale, la santé et l'aide à l'autonomie, la formation et la solidarité internationale, mises en place à l'aide d'un réseau de délégations locales, départementales et d'établissements.

6. Autres informations

Les comptes sociaux de la Croix-Rouge française sont intégrés dans les comptes combinés de l'association Croix-Rouge française incluant les comptes des SCI et des SAS détenues, des fonds de dotation, des associations Croix-Rouge Insertion et Immo Croix-Rouge.